

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2008-374 DU 24 JUIN 2008

Portant nomination de Monsieur Cyrille GOUGBEDJI
en qualité de Conseiller Juridique du Médiateur à
la Présidence de la République.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007- 540 du 02 novembre 2007 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2008-158 du 28 mars 2008 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Organe Présidentiel de Médiation ;
- Vu** le décret n° 2008-159 du 28 mars 2008 portant régime indemnitaire applicable aux personnels de l'Organe Présidentiel de Médiation ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le** Conseil des ministres entendu en sa séance du 09 mai 2008 ;

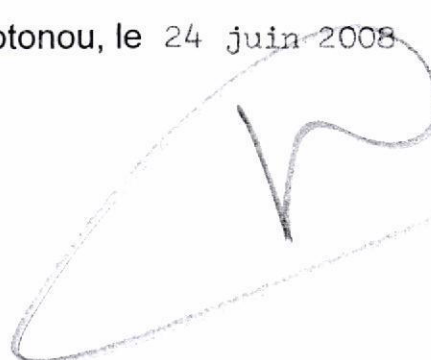
DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Cyrille GOUGBEDJI est nommé Conseiller Juridique du Médiateur à la Présidence de la République.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

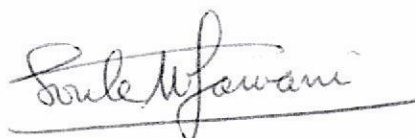
Fait à Cotonou, le 24 juin 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,



Soulé Mana LAWANI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 4 AUTRES
MINISTERES 25 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC-IGE 4
GCOMB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2
INTERESSE 01 JO 1.